

Avancement :

(Mise à jour le 14/02/2022)

En 2022 :

Début février 2022, le Préfet de région devrait approuver de manière officielle la mise à jour du [Plan de Protection de l'Atmosphère](#) intégrant, pour les Bouches-du-Rhône, une obligation réglementaire de réalisation d'un plan de mobilité systématique dès le seuil de 100 salariés sur un même site, renforçant ainsi localement les principes de la [loi d'Orientation des Mobilités](#).

Le [conseil mobipro](#) est à présent reconnu et devient une référence. Il y a donc un fort enjeu envisager les arbitrages à venir sur son envergure et ses ambitions, ainsi que sur son modèle (externalisation pérenne ou création d'une nouvelle direction interne) à l'horizon du nouveau renouvellement (2026).

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place une [lettre d'information bimestrielle](#), ainsi que d'une [chaîne Youtube](#) dédiées au [conseil mobipro](#).

(Mise à jour le 10/06/2021)

En 2021 : [L'enquête publique du Plan de Déplacements Urbains \(PDU\)](#) s'est clôturée le 21 mai.

(Mise à jour le 01/02/2021)

En 2020 : Malgré une année perturbée par la crise sanitaire, le [conseil mobipro](#) a poursuivi son implantation dans le territoire :

- Mise à jour de la base de données ;
- Multiplication des échanges et prises de contact avec les entreprises (4 fois plus qu'en 2019)
- Forte augmentation des conventions signées avec les entreprises (16 en 2020 contre 1 en 2019) ;
- Montée en puissance de la réalisation de projets
- Peu d'animations en entreprise (seulement 9 en 2020 contre 11 en 2019), mais une forte demande des entreprises pour les Feuilles de Route et l'Assistance Méthodologique ;
- Des projets portant sur la majeure partie du territoire, reflétant la montée en puissance du programme ;
- Un portefeuille de projets important montrant la dynamique du programme ;
- Multiplication par 2 du nombre de plans mobilité déposés auprès de la Métropole.